

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE DISSÉMINATION DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS

ROGERS SUGAR INC. DÉCLARE UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES

Montréal, CANADA – le 30 novembre 2023 – Rogers Sugar Inc. (RSI) annonce que son Conseil d'administration a autorisé la déclaration d'un dividende trimestriel de 0.09\$ par action aux actionnaires inscrits au 30 décembre 2023, à être payé, le 1^{er} février 2024. Il s'agit d'un dividende admissible pour fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements :

M. Jean-Sébastien Couillard Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif Lantic Inc.

Tel: (514) 940-4350

Site web http://www.lanticrogers.com